

Tournoi JEUNES du 18 mai 2025

Article 1 : Présentation

L'Echiquier Bayonne Adour organise un tournoi réservé aux jeunes licenciés « A » ou « B » le 18 mai 2025. Il est réservé aux joueurs dont la catégorie d'âge ne peut être supérieure à U18 pour la saison en cours.

Lieu des rencontres : Salle LAUGA, 25 Avenue Prats à Bayonne

Date : Dimanche 18 mai 2025

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement sont crédités d'un ELO estimé selon le barème usuel de la FFE (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles qu'elles figurent dans le livre de l'arbitre réactualisé en janvier 2025.

Ce tournoi se jouera en 9 rondes et les appariements se feront au Système Suisse intégral (forts-faibles). La cadence comme le nombre de rondes pourra être adapté aux nombres de présents sans modification des horaires prévisionnels de début et de fin.

Les inscriptions se font directement sur <https://www.helloasso.com/associations/echiquier-bayonne-adour>

L'inscription tardive sur place est fixée à 20 € et sera acceptée pour un maximum de 4 retardataires, pris dans l'ordre chronologique de leur demande.

Seront appariés à la 1ere ronde tous les joueurs pointés présents avant 9h40 titulaires d'une licence valide.

Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Remarque : Il appartient au joueur de vérifier son résultat de partie avec celui qui est affiché au terme de chaque ronde et concomitamment la concordance des points qu'il estime avoir marqué avec ceux qui lui sont attribués.

Une réclamation relative à une ronde, pour être prise en compte, doit être formulée auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde suivante laquelle est considérée comme terminée à l'affichage de son résultat.

Article 3 : Cadence

La cadence prévisionnelle est de 12 mn avec 3 sec d'incrément.

Nota : S'agissant d'une cadence rapide, au premier coup illégal achevé constaté par l'arbitre, il est ajouté 1 mn à la pendule de l'adversaire.

Le deuxième coup illégal achevé constaté par l'arbitre perd immédiatement la partie.

=> Le joueur n'utilise qu'une seule main pour jouer (roque / prise / promotion) / L'utilisation des deux mains est considérée comme un coup illégal

Sans être un coup illégal, le jeu d'une main avec appui sur la pendule de l'autre est interdit. La violation de cette règle sera sanctionnée par un avertissement. En cas de récidive, le joueur sera sanctionné comme s'il venait de jouer un premier coup illégal et en cas d'une nouvelle récidive le joueur sera déclaré considéré comme ayant joué un deuxième coup illégal et aura en conséquence la partie perdue (sous condition des règles propres à la suite de coups réguliers pour attribuer le gain à l'adversaire).

Article 4 : Horaires

Pointage dans l'ordre d'arrivée des joueurs à partir de 8h45 / Fin du pointage 9h40.

Horaire de Jeu prévisionnel : Matin R1 à **10h**, R2 à 10h40, R3 11h20, R4 à 12h00.

: A-Midi R5 à **14h**, R6 à 14h40, R7 à 15h20, R8 16h, R9 16h40

Remise des prix à la suite, estimée vers 17h30.

Article 6 : Classement

Le classement final sera général, mais la remise des prix sera segmentée par catégorie d'âge, avec au moins 70% des montants d'inscription qui seront reversés aux lauréats nonobstant le dernier alinéa de cet article 6.

Les points sont ainsi marqués : gain = 1; nulle = 0,5; perte = 0.

Le départage des ex-aequo sera successivement par Buchholz, Sonnenborn-Berger, Performance.

=> Le club qui présentera le plus grand nombre de joueurs en sera gratifié...

Article 7 : Forfaits

Un joueur avec une absence excusée par l'arbitre pour une ronde ne sera pas apparié pour celle-ci sans autre conséquence.

Un joueur apparié sera déclaré forfait s'il n'occupe pas sa place 2 minutes après le lancement de la ronde.

Deux absences d'un même joueur, excusées ou non, entraînent son exclusion du tournoi.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique à l'arbitre le résultat de sa partie sous le contrôle de son adversaire. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Ils s'obligent alors à sortir de l'aire de jeu pour discuter discrètement.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Dans cet esprit ils ne peuvent convenir d'un résultat nul qu'après un réel affrontement sur l'échiquier validé par l'arbitre.

Tout comportement suspect pourra être sanctionné par l'arbitre avec un résultat de 0-0

Article 10 : Rappels

Les appareils électroniques sont interdits dans l'aire de jeu autrement que complètement éteint dans un sac à l'écart du joueur.

Tout manquement avéré est sanctionné par la perte immédiate de la partie.

Les spectateurs, qu'ils soient accompagnants, parents ou joueurs devenus tels après leur partie feront preuve de discrétion au cours de leurs échanges toujours hors l'aire de jeu.

Les pendules doivent être activées calmement.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Francis JARRIER, Arbitre Fédéral Élite 1

Il n'est pas prévu de jury d'appel des décisions de l'arbitre, cependant en cas de contestation d'une décision de l'arbitre, le joueur qui s'estime lésé pourra formuler une réclamation écrite auprès la commission d'appels sportifs de la FFE.

Les directives de l'arbitre restent exécutoires à titre conservatoire dans l'intérêt de la manifestation.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

